

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU LOT 6 491 945
(RUE IBERVILLE OUEST)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 11 juillet 2022** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **9431-1883 Québec inc. relativement à la propriété située sur la rue Iberville Ouest** (lot 6 491 945 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'escaliers extérieurs et d'écrans d'intimités en cour avant dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, seraient les suivants :

- les escaliers extérieurs menant aux étages seraient localisés en cour avant alors que la réglementation les autorise seulement en cour latérale ou arrière;
- les écrans d'intimité seraient construits autour d'un escalier extérieur alors qu'ils ne sont autorisés que sur un balcon, un perron, un patio ou une terrasse au sol;
- les écrans d'intimité seraient implantés parallèlement au bâtiment principal alors que la réglementation prévoit qu'ils doivent être implantés perpendiculairement au bâtiment principal;
- les écrans d'intimité auraient une hauteur de 10,54 mètres au lieu du maximum de 1,85 mètre autorisé;
- les écrans d'intimité auraient une longueur de 6,9 mètres au lieu du maximum de 5 mètres autorisé.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction d'escaliers extérieurs et d'écrans d'intimité en cour avant, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 7^e jour de juin 2022
et publié le 15 juin 2022



Angèle Tousignant, greffière